

Le 22 janvier 2009, Nicolas Sarkozy, Président de la République française, agressait publiquement la Recherche et les Universités de son pays. Rétablissons quelques vérités.

LES HAUTS ET LES BAS DE LEA

24 ans Après 5 ans d'étude, audition pour l'obtention d'une bourse de thèse*

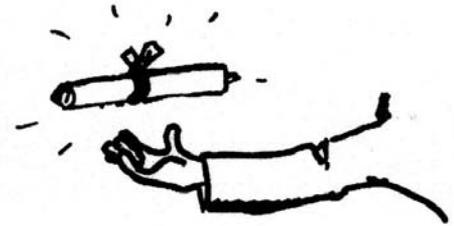
* Le nombre de recalés varie. Plus de 50%.



Léa à Avignon

27 ans Diplôme de docteur*

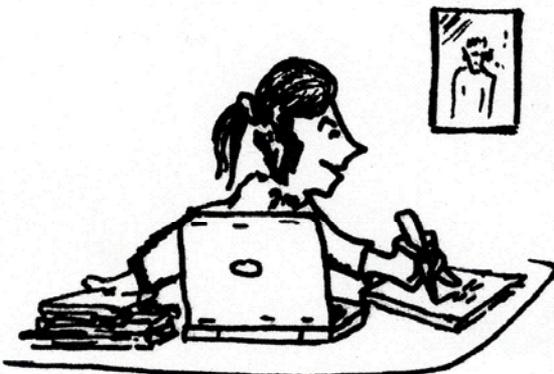
Salaire d'un thésard avec une bourse d'Etat : 1620 euros net avec charge d'enseignement (1370 euros sans)



*La thèse est un travail de recherche fondamentale ou appliquée. Sont rédigés un long manuscrit et des articles de recherche.

27 ans Dossier de qualif*
Dossier pour un post-doc,...

*Le CNU établit chaque année la liste de ceux qui peuvent candidater sur les postes d'enseignant-chercheur.



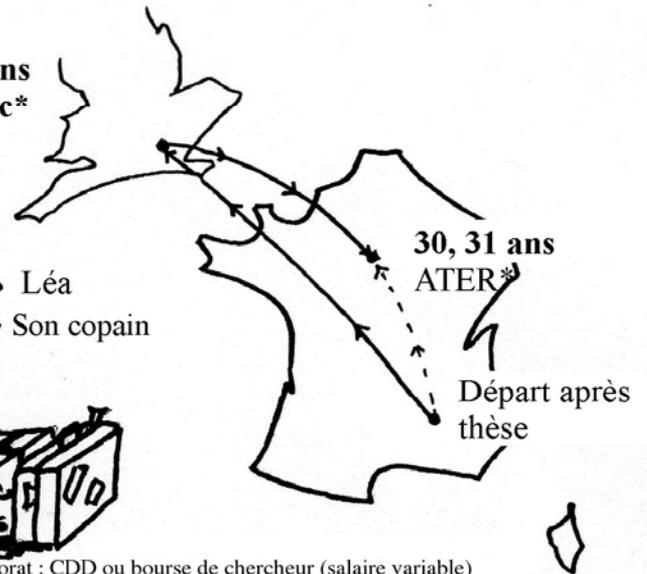
En moyenne, deux candidats sur trois sont qualifiés.

28, 29 ans
Post-doc*

→ Léa
- - - - - Son copain



*Post-doctorat : CDD ou bourse de chercheur (salaire variable)
ATER : attaché temporaire d'enseignement et de recherche (salaire : ~1700 euros net)

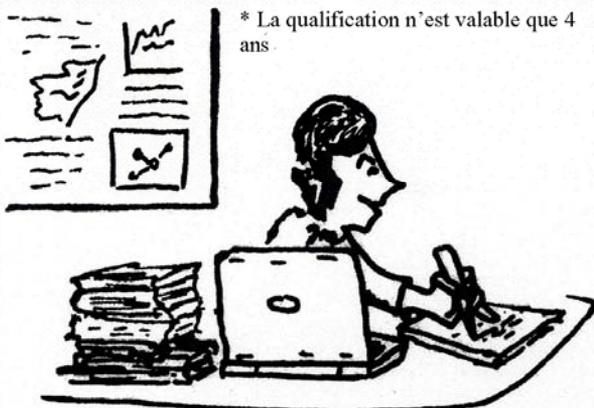


30, 31 ans
ATER*

Départ après thèse

31 ans Re-dossier de qualif*.
Dossiers pour postes de Maître de Conférences ouverts au concours.

* La qualification n'est valable que 4 ans.



32 ans Audition pour un poste de Maître de Conférences*

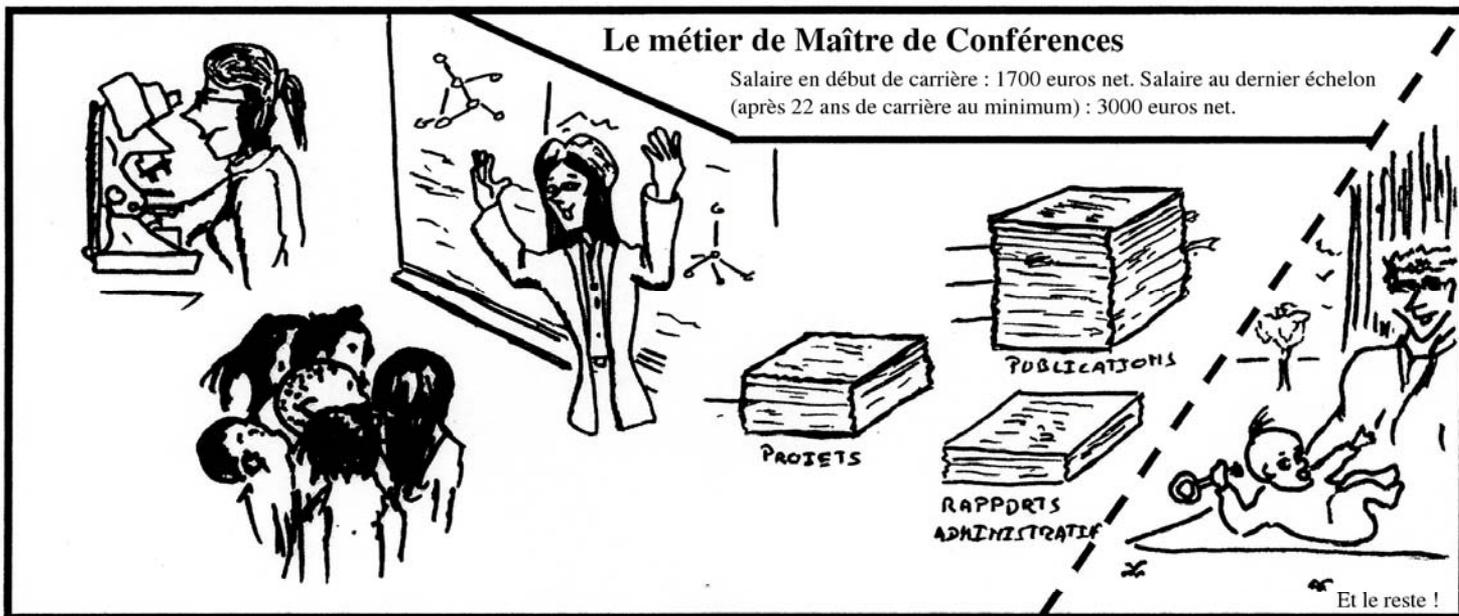
*Il faut souvent attendre des années l'ouverture d'un poste dans sa spécialité. Le nombre de candidats par poste est variable.

Parmi les thésards, certains quittent la recherche faute de postes.



En 2008, sur 8865 candidats, 1714 ont été reçus au concours. Parmi ces derniers, on compte 42.8% de femmes.

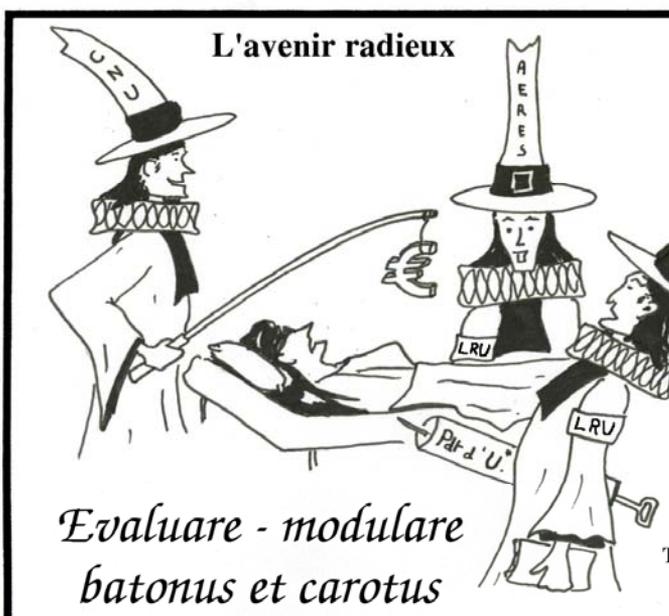
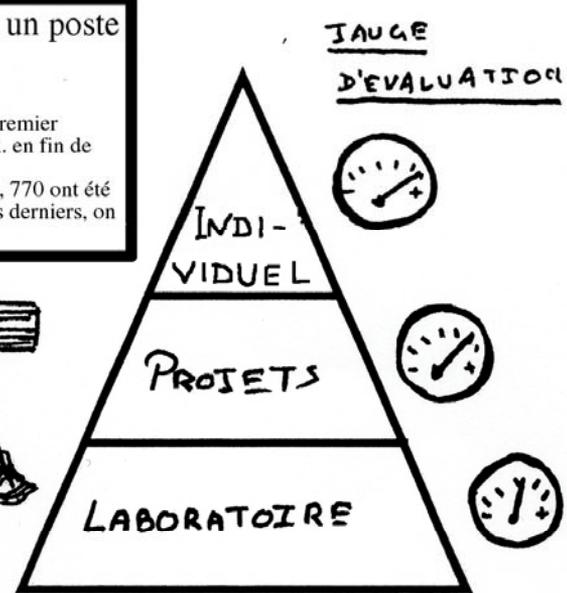




42 ans Dossier de HDR* - Dossier de qualif
 *HDR : habilitation à diriger des recherches
 Le CNU établit aussi la liste de qualification au concours de Professeur des Universités.



46 ans Léa obtient un poste de Professeur des Universités à Lille
 Salaire : 2400 euros net au premier échelon, 4700 euros net max. en fin de carrière.
 En 2008, sur 1998 candidats, 770 ont été reçus au concours. Parmi ces derniers, on compte 28.3% de femmes.



AERES : Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur
 ANR : Agence Nationale de financement de projets de Recherche
 CNU : instance nationale intervenant dans la carrière des enseignants-chercheurs
 LRU : loi relative aux Libertés et Responsabilités des Universités
 Pdt d'U = Président d'Université

Les réformes que nous contestons

- 1) La loi LRU donne un pouvoir exorbitant aux Présidents d'Université.
- 2) Le projet de statut des enseignants-chercheurs serait le bras armé de la LRU (évaluation / modulation des services d'enseignement).
- 3) Le projet de "mastérisation" réduirait la formation professionnelle des futurs enseignants du secondaire et précariserait les non-reçus.
- 4) Le démantèlement des organismes publics (CNRS...), avec le pilotage par l'ANR, mettrait à mal l'indépendance de la recherche.

Thésards, post-docs, personnels (titulaires et non-titulaires) de l'enseignement supérieur et de la recherche, nous refusons la précarisation !

Il est difficile de croire que Léa ait traversé toutes ces épreuves, rendu des comptes à l'Etat, à l'Europe, à ses pairs dans le monde entier tout en formant des générations de thésards, d'enseignants du primaire et secondaire, tout en supportant des charges administratives qui s'alourdissent... pour avoir un bureau chauffé* !